

DATE	HORAIRE DE L'EPREUVE	EPREUVE	SALLE	Nbre CANDIDATS	SURVEILLANTS	HORAIRES DE SURVEILLANCE	A DISPOSITION DU CENTRE D'EPREUVES BUREAU DES EXAMENS	SORTIE DEFINITIVE NON AUTORISEE AVANT
mercredi 10 mai 2017	14h - 18h 19h20 Tiers-temps	U1 - Culture générale et expression	C006 C007	10				16h
jeudi 11 mai 2017	12h - 18h 20h00 Tiers-temps	U41 - Etude de conception et réalisation en maîtrise d'œuvre	TP204					18h

- ❶ Tous les **SURVEILLANTS** des épreuves **doivent se présenter au bureau des Examens 30 MINUTES** avant l'heure de l'épreuve.
- ❷ Les professeurs mis à disposition au Secrétariat Examens doivent être présents aux horaires de surveillance de l'épreuve quand celle-ci n'est pas indiquée.
- ❸ Les professeurs dont les **NOMS** sont **EN GRAS** sont responsables de salle, prendront en charge les sujets au bureau des examens et y ramèneront les copies à la fin des épreuves.

Reims, le 3 mai 2017

Le Chef de Centre, la Provisoire-Adjointe,



G. GATIBELZA